

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES
=====

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté

Le 04.12.2025

Convocation faite

Le 20.11.2025

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 26 novembre 2025

Délibération
N°2025-11-216

Formation BNSSA :
autorisation au Président
de signer la convention de
partenariat avec la SPL
et les conventions avec les
candidats (annexes)

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi vingt-six novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMANT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUX (à partir du point n°2025-11-215), Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2025-11-213), M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON, Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2025-11-214), Eric GUERINY, M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO à partir du point n°2025-11-213), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Patrice PRINCE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2025-11-212).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant la pénurie de maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) titulaires du BNSSA et les problèmes de recrutement conséquents,

Considérant l'organisation, par la Communauté, à plusieurs reprises, des formations à ce diplôme, en partenariat avec la SPL Rives de Meuse et l'UDSPA,

Considérant la volonté de la SPL d'organiser elle-même cette formation et son souhait que la Communauté en devienne partenaire,

Considérant que la formation aux premiers secours Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) sera dispensée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Ardennes (UDSPA) tandis que l'entraînement en milieu aquatique et au sauvetage sera assuré par les encadrants du club ARMN,

Considérant un coût de 650 € par candidat pour cette formation se répartissant entre 270 € de frais de formation PSE1 facturés à la SPL par l'UDSPA et 380 € finançant les coûts engagés directement par la SPL (frais de personnel, etc),

Considérant la possibilité, pour les candidats, de conventionner avec l'UDSPA et la SPL pour la prise en charge du coût de la formation, à charge pour les candidats de s'engager à travailler pendant 8 semaines pour le compte de la structure qui financera sa formation,

Considérant la nécessité de conventionner avec la SPL pour acter ce partenariat,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* autorise le Président à signer les conventions avec les candidats,

* autorise le Président à signer la convention ci-annexée avec la SPL Rives de Meuse.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

